

Revêtements de sol souples

2 CONNAÎTRE

- > Fonctions et usages
- > Revêtements textiles
- > Revêtements en fibres végétales
- > Revêtements plastiques
- > Dalles anciennes avec amiante
- > Revêtements résilients : linoléum, caoutchouc, liège

6 REGARDER

- > Désordres liés à l'inadaptation à l'usage
- > Désordres de mise en œuvre
- > Désordres liés au support

7 ENTREtenir - AMÉLIORER

- > Entretien et nettoyage
- > Réparation
- > Réfection complète
- > Amélioration acoustique d'un sol
- > Sols chauffants

Les revêtements de sol souples peuvent être textiles, plastiques, en caoutchouc, liège, linoléum, ...

Ils se présentent sous forme de lés destinés à être posés de mur à mur ou en dalles. Leur choix dépend avant tout de l'usage de la pièce à laquelle ils sont destinés, notamment du taux de passage et de l'humidité ambiante.

La plupart de ces revêtements sont collés.

Les moquettes et les revêtements de sol végétaux tissés peuvent être posés tendus et certaines dalles sont posées sans colle.

La pose sur un revêtement de sol souple ancien est possible sous certaines conditions.

CONNAÎTRE

FONCTIONS ET USAGES

Les revêtements de sol souples sont destinés à l'intérieur des bâtiments. Ils ont pour fonction de protéger et décorer. Ils doivent, en particulier, résister à l'usure et à la pression due au mobilier ou à la circulation des personnes et être en outre facilement nettoyables.

Le choix d'un revêtement de sol doit être fait en fonction de son usage. Un mauvais choix peut conduire à des déboires, tels qu'une usure prématurée ou des risques de chute.

Le classement **UPEC**, mis au point pour aider au bon choix des revêtements de sol en fonction de l'usage des locaux, est utilisé par les professionnels. Ce classement, spécifique à la France, indique le niveau de résistance des revêtements aux facteurs d'agression suivants :

- **U**sure à la marche ;
- **P**oinçonnement dû au mobilier fixe ou roulant ou à la chute d'objets ;
- **E**au ou humidité, notamment celles provenant de l'entretien et du lavage du sol ;
- **C**himiques (produits).

Les performances de ces revêtements de sol sont caractérisées par l'association des quatre lettres munies d'indices croissants correspondant à des sévérités d'usage croissantes (léger-1, courant-2, élevé-3, très élevé-4).

Le classement des locaux d'après les habitudes et les modes de vie observés en France, a été établi suivant les mêmes rubriques, ce qui facilite la correspondance avec les caractéristiques des revêtements.

L'emploi de matériaux d'un classement au moins égal à celui du local est nécessaire pour obtenir une bonne durabilité, mais d'autres exigences relatives au sol sont à prendre en compte. Il s'agit notamment de la glissance (caractérisant les possibilités de dérapage sur le sol) et, pour les locaux superposés, de l'affaiblissement des bruits de choc perçus au niveau inférieur.

REVÊTEMENTS TEXTILES

Types de revêtements de sol textiles

Les revêtements de sol textiles sont réalisés à base de matériaux naturels (d'origine animale telle que la laine, végétale comme les joncs de mer ou les fibres de coco) ou synthétique (plastiques). Les revêtements de sol textiles sont proposés en lés posés par tension ou par collage, en dalles textiles nécessitant un collage sur le support, ou en dalles "plombantes" ne nécessitant pas de collage définitif sur le support car elles sont suffisamment rigides et ont une masse permettant un bon maintien en place. Ce sont des isolants thermiques et acoustiques. Sauf exception telle que les moquettes à base de fibres de polyamides floquées ou les revêtements en joncs de mer adaptés aux salles de bains, ils sont réservés aux pièces dites sèches.

Les sols textiles sont divisés en deux catégories : à velours ou sans velours. Le velours désigne l'ensemble des fils ou fibres, coupés ou bouclés qui constituent la couche d'usage lorsqu'ils sont fixés debout au support.

Le mode de fabrication permet de classer les différents types de revêtements textiles.

Revêtements de sol souples



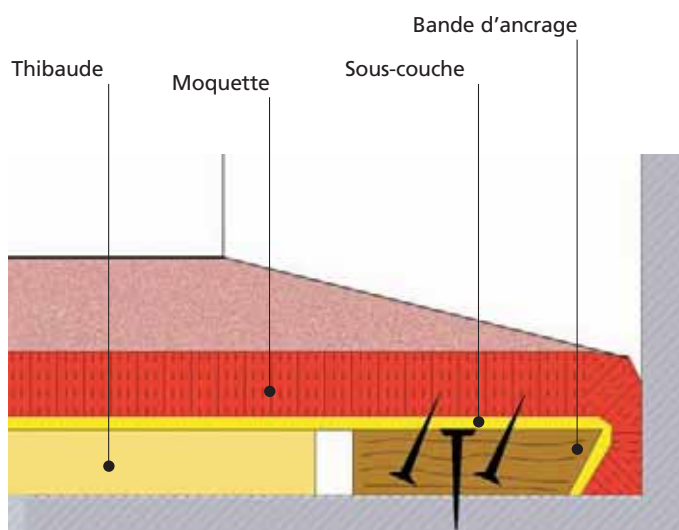
Moquette bouclée

Les **moquettes** à velours sont des revêtements textiles qui peuvent ainsi être :

- **tissés** : les fils (en laine, polyamide ou mélange des deux matériaux) sont liés aux couches du soubassement lors du tissage de celles-ci. L'usage de fils de couleurs différentes permet de réaliser des motifs. Il s'agit du mode de fabrication traditionnel,
- **touffetés** : les fils sont insérés à l'aide d'aiguilles dans un support préalablement tissé qui est ensuite enduit sur sa face inférieure afin de fixer les fils. Il s'agit du mode de fabrication le plus courant,
- **floqués** : grâce à un procédé adapté, de courtes fibres sont orientées parallèlement les unes aux autres et projetées perpendiculairement au soubassement qui est enduit d'un adhésif.

En fonction des techniques et des performances recherchées, le soubassement peut être constitué de couches améliorant par exemple la tenue des produits dans le temps ou les performances acoustiques.

Les moquettes velours sont classées L, M ou N en fonction de l'épaisseur du velours. Les moquettes L contiennent au moins 80 % de laine. Pour les moquettes tissées, autres qu'en laine et les moquettes touffetées, il existe des attestations d'homologation, fournies par le CSTB.



Pose tendue de moquette

La pose tendue des moquettes en lés.

La pose tendue est la pose traditionnelle des moquettes tissées en laine et de celles qui ont une sous-couche en jute. La moquette est posée sur une **thibaude** puis fixée en périphérie de la pièce à l'aide de bandes d'ancrage, baguettes fixées au sol et hérissées de pointes dont les extrémités sont dirigées vers l'extérieur de la pièce.

La thibaude, réalisée à l'aide de matériaux (déchets textiles, caoutchouc, produits de synthèse) adaptés aux conditions d'usage des pièces concernées, limite l'usure de la moquette sous l'effet des passages répétés ou du déplacement des roulettes des chaises et fauteuils. Elle limite également le poinçonnement dû à l'appui des pieds de meubles et contribue au confort

d'usage (sensation de moelleux, atténuation des bruits de chocs, absorption des bruits aériens).

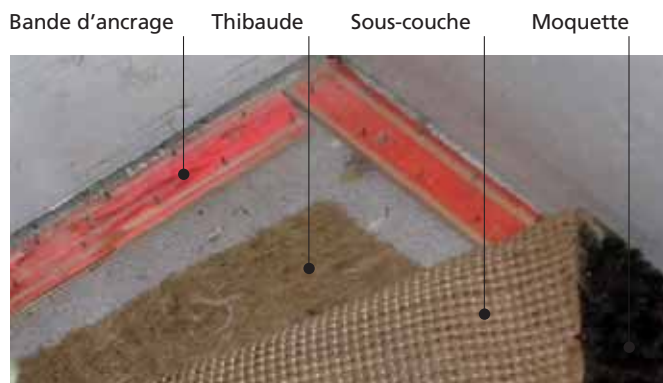
La pose collée des revêtements textiles

La pose collée consiste à poser le revêtement textile sur une couche de colle qui couvre la totalité de la surface de la pièce.

Elle peut être réalisée soit directement sur le support notamment lorsque le revêtement comporte une sous-couche incorporée, soit sur une **thibaude** en matériau synthétique, elle-même collée sur le support. Ce dernier mode de pose apporte au revêtement les mêmes qualités de confort que pour la pose tendue.

Le support recevant la colle doit être plan et régulier et ne doit pas être humide. Sa surface doit présenter une bonne cohésion et être parfaitement dépoussié-

Revêtements de sol souples



**Pose tendue
d'une moquette de laine**

rée. La préparation du support dépend de sa nature (béton, plancher, ...).

Au cas où une couche de ragréage est nécessaire, celle-ci doit présenter un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local concerné de manière à éviter qu'il ne se détériore et fasse perdre ses propriétés au revêtement.

Le choix de la colle doit toujours être adapté aux particularités du revêtement, aux conditions de mise en oeuvre et à l'usage projeté.

Les colles à utiliser sont indiquées par le fabricant du revêtement. Attention, ces colles peuvent contenir des produits toxiques.

La pose des dalles plombantes amovibles

Les revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles se posent sur un support recouvert d'une couche de préparation destinée à limiter le déplacement latéral des dalles. Les dalles doivent être légèrement comprimées latéralement afin d'empêcher leur déplacement et l'ouverture des joints. Les dalles sont certifiées NF-UPEC.

REVÊTEMENTS EN FIBRES VÉGÉTALES

Un certain nombre de fibres végétales sont utilisées en revêtement de sol : le coco, le sisal, le jonc de mer, le jute.

La fibre du jonc de mer est imputrescible, lisse et glacée. C'est un revêtement qui convient pour une salle de bains. Il est présenté avec une sous couche en caoutchouc. Il doit être collé sur un sol sec et régulier.

Le sisal, le coco et le jute, sensibles aux tâches, se nettoient difficilement. Ils peuvent être posés tendus, mais il est préférable de les coller.

REVÊTEMENTS PLASTIQUES

La plupart des revêtements plastiques sont à base de vinyle. Ils sont constitués de plusieurs couches vinyliques opaques, transparentes, unies, marbrées ou imprimées ou d'une couche de PVC homogène avec, éventuellement, un décor dans la masse. Ils sont présentés en lés ou dalles, avec ou sans support. Le support peut être en feutre (jute ou polyester), ou constitué d'une semelle de PVC alvéolaire avec ou sans couche compacte sur l'envers. Les revêtements plastiques peuvent contenir du liège. Les certifications NF-UPEC définissent leurs performances, le domaine d'emploi et les conditions de pose.

Ces produits ont un triple avantage :

- les différents morceaux utilisés sont soudés entre eux à chaud et remontés en plinthe, ce qui assure l'étanchéité à l'eau ;
- ils sont légers et souples, ce qui permet de les utiliser pour les pièces humides des logements dans des bâtiments où les planchers en bois sont un peu souples ou n'autorisent pas des surcharges importantes ;
- ils peuvent se poser sur une forme de pente, ce qui évite des seuils, notamment autour d'une douche : la pente du sol permet l'écoulement de l'eau vers un siphon central. Ces produits permettent d'adapter des salles d'eau à des personnes handicapées.

Revêtements de sol souples

Les revêtements plastiques sont collés. Le support recevant la colle doit être plan et régulier et ne doit pas être humide. Sa surface doit présenter une bonne cohésion et être parfaitement dépoussiérée. La préparation du support dépend de sa nature (béton, plancher, ...).

Au cas où une couche de ragréage est nécessaire, celle-ci doit présenter un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local concerné de manière à éviter qu'il ne se détériore et ne fasse perdre ses propriétés au revêtement.

Les colles à utiliser dépendent des types de revêtements :

- colles bitumineuses pour la mise en œuvre des dalles semi-flexibles ;
- adhésifs en dispersion aqueuse pour les autres revêtements plastiques ;
- adhésifs en solution utilisés exclusivement pour le collage des revêtements destinés aux escaliers.

Les produits à utiliser pour souder les joints entre les lés ou les dalles sont fournis par le fabricant du revêtement. Ce sont des solutions vinyliques contenant fréquemment des solvants très inflammables.



DALLES ANCIENNES AVEC AMIANTE

Avant l'interdiction de leur fabrication, des dalles plastiques contenant de l'amiante ou des revêtements de sol plastifiés posés à l'aide de colles, mortiers, produits de scellement ou sous-couches contenant de l'amiante ont été mis en œuvre dans de nombreux logements. Il existe deux types de dalles de sol plastiques ou similaires contenant des fibres d'amiante. Elles sont à base d'asphalte ou de vinyle avec adjonction d'amiante. Le collage s'effectuait avec des colles bitumineuses, qui peuvent contenir de l'amiante. Les dalles d'asphalte étaient systématiquement posées avec une couche d'accrochage de même nature que la colle.



REVÊTEMENTS RÉSILIENTS : LINOLÉUM, CAOUTCHOUC, LIÈGE

Le terme « résilient » s'applique à tout matériau capable de reprendre sa forme initiale après compression (due par exemple à l'appui d'un pied de chaise). Les revêtements de sol à base de caoutchouc, linoléum et liège sont rangés dans cette catégorie, même si les revêtements de sol en matières plastiques peuvent aussi répondre à cette définition.

Ces revêtements sont proposés en dalles ou en lés.

Le **linoléum** est fabriqué à partir d'un mélange homogène d'huile de lin, de résines de pin, de farine de liège et/ou de bois, de pigments et de charges minérales. Une feuille continue est obtenue en faisant passer ce mélange (appelé ciment) entre deux rouleaux. Un support fibreux, généralement à base de jute, est ajouté au produit obtenu qui subit un traitement thermique. Le produit de revêtement ainsi fabriqué est très durable. Il ne convient pas aux pièces humides.

Les revêtements de sol à base de **caoutchouc** peuvent contenir du caoutchouc naturel ou synthétique. Les caoutchoucs synthétiques sont issus de la pétrochimie. Ils sont fabriqués à partir d'un élastomère et d'un solvant venant lui aussi du pétrole. Ils sont collés et peuvent être posés sans joints apparents. Une vulcanisation des joints est toutefois préconisée en présence de supports sensibles à l'humidité, dans les locaux toujours nettoyés par voie humide intensive ou aux exigences d'hygiène particulières.

Revêtements de sol souples

Les revêtements de sol en **liège** sont principalement constitués de granulats de liège liés entre eux par la résine du liège, la **subérine**, sans adjonction d'autre colle. Les granulats peuvent aussi être liés par du caoutchouc ou du linoléum. Ils sont habituellement revêtus d'une couche de finition. Hormis la vétusté, les désordres les plus couramment observés sur les revêtements de sol souples ont pour origine une mauvaise adéquation des caractéristiques du revêtement avec l'usage qui en est fait (mauvaise correspondance UPEC), à des erreurs de mise en œuvre ou à l'état du support.

REGARDER

DÉSORDRES LIÉS À L'INADAPTATION À L'USAGE

Il s'agit d'usure prématurée généralement localisée aux endroits les plus exposés aux sollicitations tels que lieux de passages importants, voisinage de table de travail soumis aux déplacements de chaise à roulettes, etc.

DÉSORDRES DE MISE EN ŒUVRE

Les cloquages, plissements, « rides », décollements des revêtements souples peuvent être dus à des erreurs de mise en œuvre telles que :

- mauvais marouflage (répartition uniforme de la colle) pendant la pose ;
- mauvais collage du revêtement lors de la pose ou utilisation d'une colle non appropriée ;
- sous-couche non adaptée se désagrégeant avec le temps.

Ces défauts peuvent s'observer tant en partie courante de revêtement qu'au droit des joints entre lés.

DÉSORDRES LIÉS AU SUPPORT

Divers désordres observés sur les revêtements de sol souples sont imputables à l'état du support. Il s'agit notamment des :

- bosses ou autres aspérités, creux dus aux défauts de planéité du support (par exemple : moquette posée sur un parquet ancien dont elle épouse les reliefs) ou à une pose sur un sol insuffisamment sec ;
- fissures voire déchirures provoquées par des mouvements du support (plancher en bois ou fissuration de plancher béton) ;
- décollements localisés ou généralisés dus aux remontées d'humidité du support (revêtement posé avant le séchage complet du ragréage ou remontées capillaires de sols en terre-plein) ;
- traces sur un revêtement textile résultant du dépôt de poussière induit par le passage d'air à travers les fentes d'un plancher support (les professionnels parlent de « frappures d'air »).

Les déformations importantes telles que les déchirures et creux peuvent par ailleurs révéler des problèmes de structure et plus particulièrement un mauvais état du plancher. Un diagnostic approfondi réalisé par un professionnel s'avère alors indispensable.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Les revêtements de sol textiles peuvent conserver un état durablement satisfaisant s'ils font l'objet d'un entretien courant effectué correctement et à fréquence adaptée aux usages. Un bon entretien permet par ailleurs de lutter contre les acariens. L'entretien comprend le dépoussiérage, l'enlèvement des tâches éventuelles et le nettoyage en profondeur. Un dépoussiérage régulier effectué de préférence avec un aspirateur ayant une dépression suffisamment élevée permet de déloger les particules retenues dans les fibres.

En cas de tâche, il faut toujours intervenir rapidement en utilisant les produits, solvants ou détachants, prescrits par le fabricant et en ne les appliquant pas directement, mais à l'aide d'un chiffon blanc.

Périodiquement, un nettoyage en profondeur doit être effectué.

Les revêtements de sol plastiques reçoivent un traitement de surface en usine, à l'aide de produits qui bouchent les pores une fois pour toute, et facilitent l'entretien en autorisant le lavage à grande eau et en supprimant la nécessité de traitements de surface réguliers. L'entretien régulier se fait à l'aspirateur ou par le passage d'une serpillière humide. En cas de tâche, il faut intervenir tout de suite à l'aide d'une éponge humide et ne jamais employer de solvants.

Les caoutchoucs supportent le nettoyage à l'eau et l'utilisation de détergents ou de désinfectants est possible. Les autres revêtements de sol résilients demandent plus de précautions.

Les revêtements en linoléum ne supportent pas les lavages à grande eau et sont incompatibles avec les produits tels que l'eau de javel, les cristaux de soude, l'ammoniaque, le savon noir, les vernis et produits vitrifiants. Ils doivent être régulièrement balayés à sec ou à l'aide d'un linge humide.

RÉPARATION

Les sols recouverts de dalles se réparent facilement lorsqu'on a gardé des dalles en réserve. Après élimination des dalles usées et une préparation appropriée du support, les nouvelles dalles doivent être collées à l'aide de produits adaptés.

Les réparations des produits en lés sont toujours délicates. Cependant :

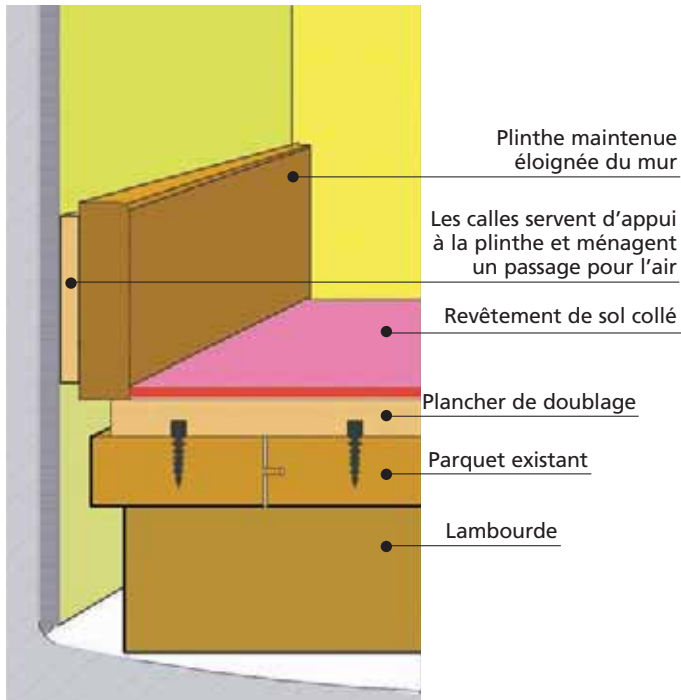
- certains produits, comme les linoléum, supportent l'abrasion de leur surface, ce qui permet par exemple de supprimer certaines traces ;
- les caoutchoucs se posent à joints non visibles : les réparations se voient moins ;
- les réparations ponctuelles peuvent être invisibles sur les revêtements faits d'une seule couche, comme certains linoléum ou PVC.

RÉFECTION COMPLÈTE

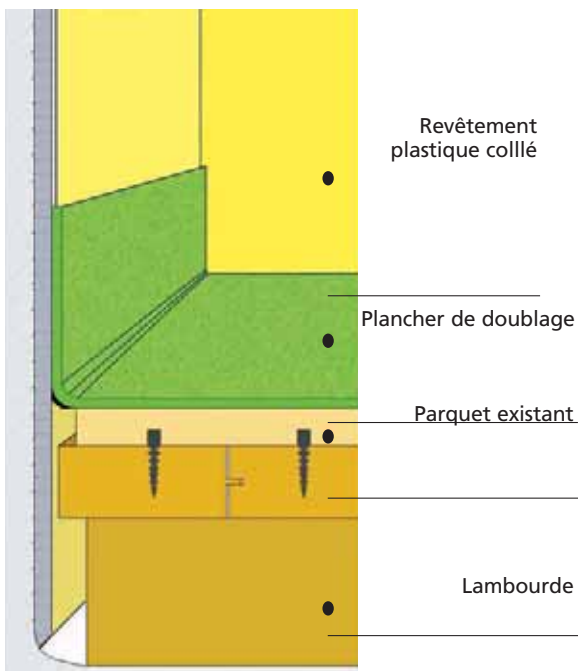
Dans la majorité des cas, la réfection complète du revêtement existant s'impose car, même si une réparation ponctuelle est possible, elle pose souvent des problèmes d'esthétique liés aux raccords ou à des différences de teinte.

La réfection complète peut être effectuée en mettant en œuvre un nouveau

Revêtements de sol souples



Aération de la structure bois du plancher



Pose collée de revêtement textile sur parquet existant

- s'il demeure à la surface une pellicule résultant de l'entretien antérieur, la poncer afin de l'éliminer, en évitant de recourir à tout emploi de produits chimiques.

Lorsque le support plastique est très plan et uniforme (joints en bon état, sans affleurement), il peut recevoir un nouveau revêtement, après la pose d'une couche intermédiaire. Lorsque l'uniformité est moins bonne, un enduit de lissage complémentaire est nécessaire.

revêtement sur l'ancien ou après sa dépose complète. De plus, si la conservation du revêtement existant est envisagée, il faut effectuer les vérifications suivantes :

- bonne adhérence de l'ancien revêtement au support, sur toute sa surface et bonne cohésion de la sous-couche et du revêtement lui-même, le cas échéant ;
- absence de défauts d'aspect importants imputables au support (bosses, fissures) ou à l'ancien revêtement (plis, « rides ») ;
- absence de détérioration mécanique (détérioration du revêtement dans son épaisseur, telle que perforation, déchirure, ...)
- bon état du revêtement au droit des joints, en particulier pour les feutres enduits : ni déchirure, ni soulèvement ou décollement, ni ouverture importante (supérieures à 2 mm).

Lorsque toutes ces conditions sont réunies et que le revêtement en place présente une surface uniforme, sans relief en saillie, ce qui exclut certains revêtements vinyliques expansés à relief et tous les caoutchoucs à pastilles, celui-ci peut être intégralement conservé et laissé en l'état ou recouvert d'un nouveau sol souple après la pose d'une couche intermédiaire, qui permet la désolidarisation et l'accrochage.

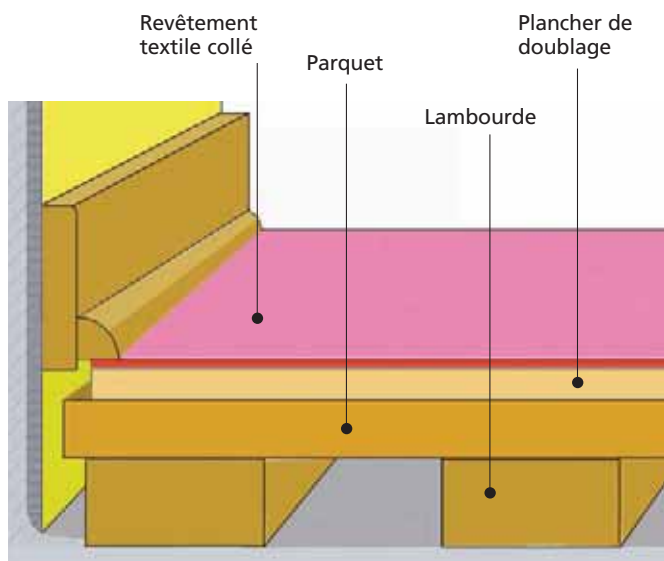
Lorsque ces conditions ne sont pas remplies sur l'ensemble de la surface à traiter, il faut déposer complètement l'ancien revêtement avec les moyens appropriés à sa nature et le remplacer. La dépose partielle n'est possible que pour les matériaux en dalles et lorsque les zones défectueuses sont peu étendues et non disséminées.

Pose sur un ancien sol plastique

La pose d'un nouveau revêtement souple sur un ancien sol plastique nécessite les travaux préparatoires suivants :

- nettoyer le revêtement à la brosse, à l'aide d'une lessive sodée, puis rincer à l'eau ;

Revêtements de sol souples



Pose tendue de moquette

Pose sur un parquet ancien

La pose d'un revêtement souple sur un parquet nécessite un certain nombre de précautions.

Dans une pièce sèche et sous réserve de l'aération de la structure bois sous-jacente, le parquet peut généralement être conservé, dans la mesure où il est :

- sain (sec, non attaqué par les insectes et les champignons) ;
- en bon état sur le plan mécanique (suffisamment rigide, plan, jointif) ;
- et qu'au plus quelques réparations locales suffisent à recréer une surface continue de rigidité uniforme.

Pour conserver l'intégrité du parquet et permettre sa réutilisation ultérieure, il est possible de poser une couche intermédiaire faite de panneaux de bois sur laquelle le revêtement souple est collé.

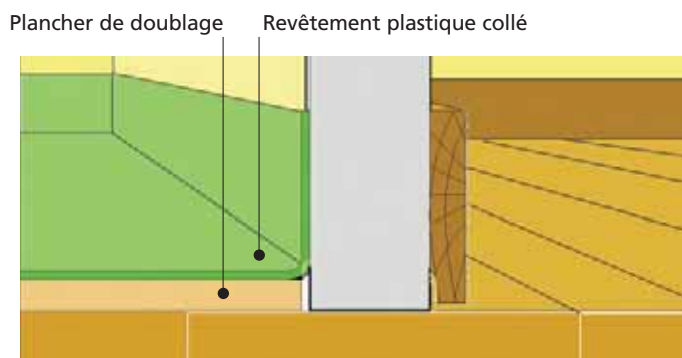
Si le tablier du parquet (l'ensemble des lames) est en mauvais état, une dépose complète s'impose. Si les lambourdes sont saines et stables, elles peuvent être conservées, pour recevoir le nouveau support de revêtement de sol.

Recouvrement de dalles contenant des fibres d'amiante

Lorsqu'elles sont en bon état, les dalles de sol contenant de l'amiante ne libèrent pas de fibres en usage courant. En revanche, le risque d'intoxication est réel si ces dalles sont usées ou en cas d'intervention telles que percement, grattage, arrachage, ... Toute intervention susceptible de provoquer la libération de fibres d'amiante doit être effectuée par des entreprises spécialisées.

Dans certaines conditions, il est admis que ces dalles soient conservées et recouvertes d'un autre revêtement. On parle de confinement.

La réglementation oblige les propriétaires d'immeubles collectifs d'habitation (y compris syndicat de copropriété) construits avant le 1^{er} juillet 1997, à constituer un dossier technique « amiante » concernant les parties communes, avec divers points dont la localisation précise des matériaux et produits comportant de l'amiante ainsi que l'enregistrement des travaux de leur retrait ou confinement.



Pose tendue d'une moquette de laine

Pose de parquet flottant sur un ancien revêtement souple conservé

Moyennant les précautions citées plus haut, concernant l'état du sol existant en général, les revêtements souples se prêtent bien à la mise en œuvre d'un parquet flottant. Si ce revêtement est une moquette, il peut même servir de sous-couche résiliente au nouveau parquet.

Pose sur un support libre de tout revêtement

Lors de la dépose d'un revêtement, on peut trouver différents supports qui,

Revêtements de sol souples

selon l'usage qui sera fait du local après rénovation, pourront être conservés ou devront être éliminés.

Un enduit de lissage à base de ciment en bon état (adhérence et cohésion excellentes) peut être conservé moyennant une préparation préalable adaptée à l'état de la surface.

Un enduit de lissage à base de plâtre dont la cohésion, l'adhérence et la planéité sont bonnes et la surface suffisamment uniforme peut convenir à certains revêtements textiles, après application, si nécessaire, d'un nouvel enduit, lui-même à base de plâtre. Dans les autres cas, l'enduit de lissage ancien doit être éliminé.

AMÉLIORATION ACOUSTIQUE D'UN SOL

Les revêtements de sol textiles et les sols sur sous-couche résiliente atténuent la transmission des bruits de choc et permettent donc d'améliorer le confort acoustique des bâtiments rénovés lorsqu'ils remplacent un revêtement dur. Les performances acoustiques de ces revêtements de sols sont certifiés NF – UPEC. A (A pour acoustique).

Les revêtements de sol textiles et certains revêtements à sous-couche alvéolaire concourent à l'absorption des bruits aériens produits dans le local même (voix, radio, ...). Ce phénomène est caractérisé par le coefficient d'absorption acoustique du revêtement.

SOLS CHAUFFANTS

Les revêtements de sol textiles épais ne sont pas adaptés au plancher chauffant, car ce sont des isolants thermiques. Les sols en fibres végétales généralement sensibles aux variations d'humidité sont aussi à éviter. En revanche, d'autres revêtements souples peuvent convenir : les Avis Techniques relatifs à ces produits indiquent si cet usage est admis.

Un plancher chauffant comprend des éléments chauffants posés sur un isolant adapté à cette technique. L'isolant et le réseau de chauffage (des tuyaux dans lesquels circule l'eau de chauffage ou des réseaux électriques) sont recouverts d'une chape qui sert de support au revêtement qui est collé. Dans tous les cas, que le revêtement soit textile, plastique ou résilient, le chauffage est interrompu 48 heures avant l'application de l'enduit de lissage jusqu'à 48 heures après la pose du revêtement. Ensuite, la remise en température doit être très progressive.

QUELQUES ADRESSES UTILES

- > Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), www.fncaue.org
- > Ministère de la santé, site donnant des informations relatives à la santé publique : www.sante.gouv.fr
- > CSTB • (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) – www.cstb.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- > GS 12 « Guide pour la rénovation des revêtements de sol » (Cahiers du CSTB 2055, janvier - février 1986, 62 p.), document en 3 parties :
 - 1 - « cas d'un nouveau revêtement textile collé ou tendu »,
 - 2 - « cas d'un nouveau revêtement plastique collé »,
 - 3 - « cas d'un nouveau revêtement céramique (et assimilé) collé ou scellé ».
- > Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante (Cahiers du CSTB 3389, décembre 2001).
- > Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahiers du CSTB 3509, novembre 2004).

RÉGLEMENTATION

- > Décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret n° 97-855 du 12 septembre 1997, par le décret n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et par le décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis